



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025_023

Séance du 14 mars 2025

Le 14 mars deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/02/2025

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **MALZAC Claude**, maire de la Canourgue ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières

Etaient excusés :

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Monsieur POURQUIER Jean-Paul donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Madame GAILLAC Josette donne pouvoir à **Monsieur ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Alain ASTRUC ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :



Vu l'article L2313-1, L2313-2 et R2313-3 du Code Général de la Fonction Publique,
 La mise à jour du tableau des effectifs comprend les mouvements suivants à compter du 1^{er} avril 2025,
 compte tenu des éléments ci-dessus exprimés :

Postes permanents

Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Directeur Général des services	1	1	dont 1 DGS	TC
		Attaché hors classe	1	1		TC
		Attaché principal	1	0		TNC
		Attaché territorial	7	5		TC
	Tech	Ingénieur principal	1	0		TC
		Ingénieur	3	2		TC
		Ingénieur	1	1		TNC
	Soc	Médecin hors-classe contractuel	1	0		TNC
		Médecin hors classe contractuel	1	0		TNC
		Infirmière en soins généraux hors classe	1	1		TC
		Psychologue	1	1		TNC
		Assistant socio-éducatif	1	1		TNC
TOTAL effectif A			20	13		
B	Adm	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	4	2	TC	
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	4	TC	
	Tech	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC	
		Technicien	1	1	TNC	
		Technicien	1	1	TC	
		TOTAL effectif B		12	8	
C	Adm	Adjoint administratif principal de 1 ^{ème} classe	5	5	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TC	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	TNC	
		Adjoint administratif	3	3	TC	
		Adjoint administratif	2	0	TNC	
	Cult	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	1	1	TC	
		TOTAL effectif C		15	13	
TOTAUX Permanents			47	34		

Postes non-permanents

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
 Reçu en préfecture le 26/03/2025
 Publié le 26/03/2025
 ID : 048-284800026-20250326-DELIB_2025_023-DE



Catégorie	Filière	Poste ouvert	Nombre	Poste Pourvu	Observations	Temps TC/TNC
A	Adm	Attaché territorial	2	variable mission temporaire	remplacement	TC
		Attaché territorial	1		Contrat de projet	TC
	Soc	Médecin territorial hors-classe	1	variable	remplacement	TC
		Puéricultrice territoriale	1	variable	remplacement	TC
		infirmier en soins généraux de classe normale	1	variable	Accroissement d'activité 1 an	TNC
TOTAL effectif A			6	0		
B	Adm	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	Accroissement d'activité 8 mois	TC
		Rédacteur contractuel	3	variable	remplacement	TC
	Tech	Technicien contractuel	1	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif B			5			
C	Adm	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	3	variable	remplacement	TC
		Adjoint administratif	1		juillet/août	TC
		Adjoint administratif	1	0	CUI	TNC
		Adjoint administratif	1	0	Accroissement d'activité 1 an	TNC/30h
	Tech	Adjoint technique	5	variable	remplacement	TC
		Adjoint technique	1	mission temporaire	Accroissement d'activité 1 an	TNC/21h
	Soc	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	variable	remplacement	TC
		Adjoint d'animation	4	variable	remplacement	TC
TOTAL effectif C			29			
TOTAUX non permanents			40			

Le Président propose :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

Pour extrait conforme,
Mende, le 14 mars 2025

Le secrétaire de séance,

Alain ASTRUC



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.